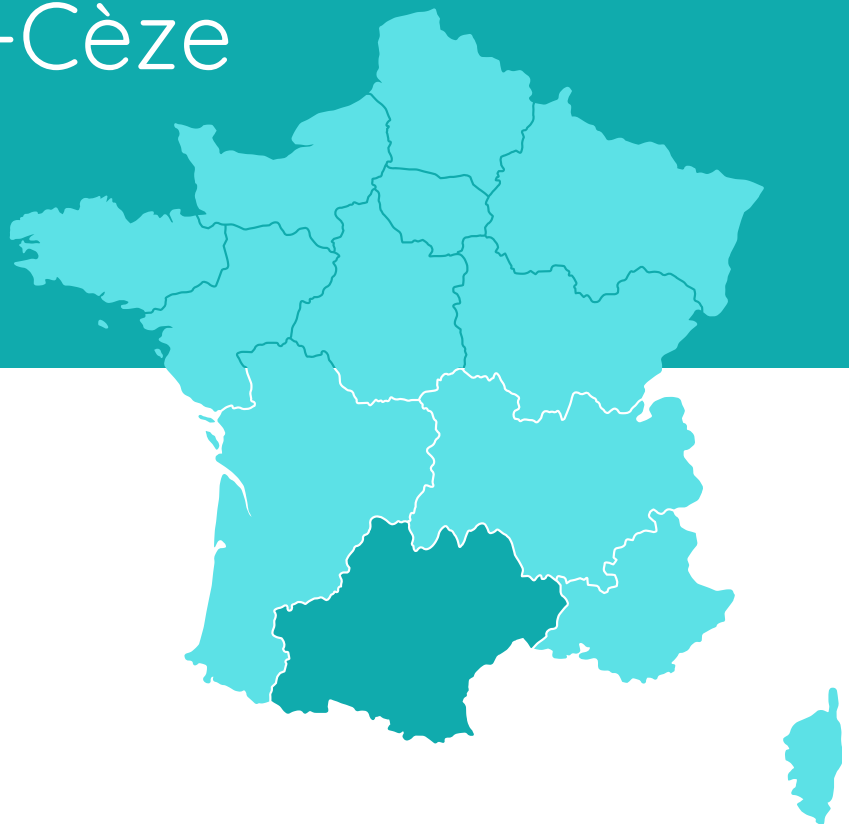


PORTRAIT

de quartiers

Bagnols-sur-Cèze
(Gard)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

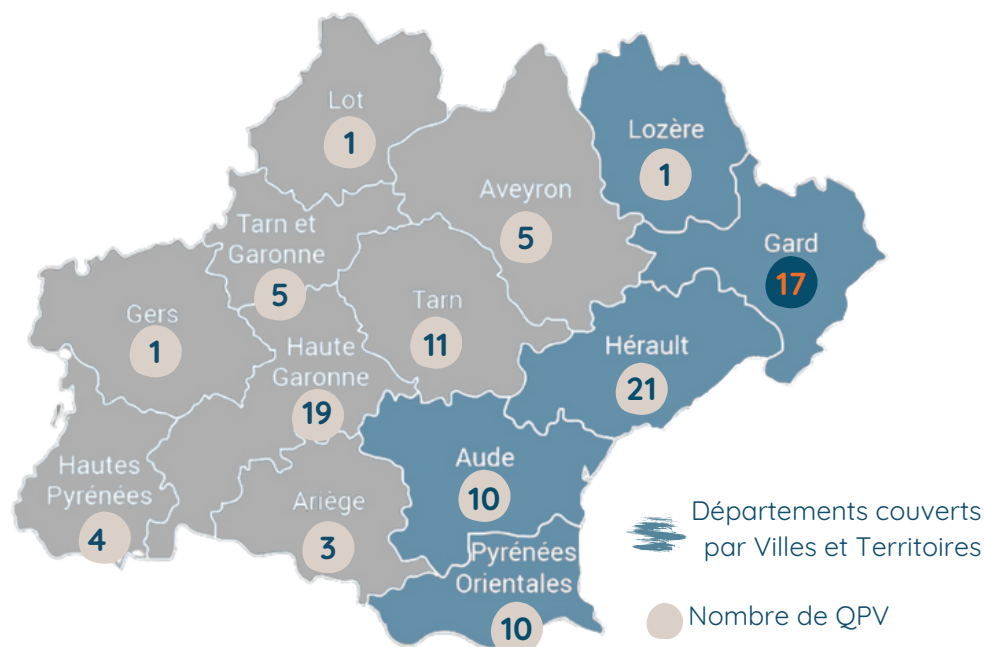
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)

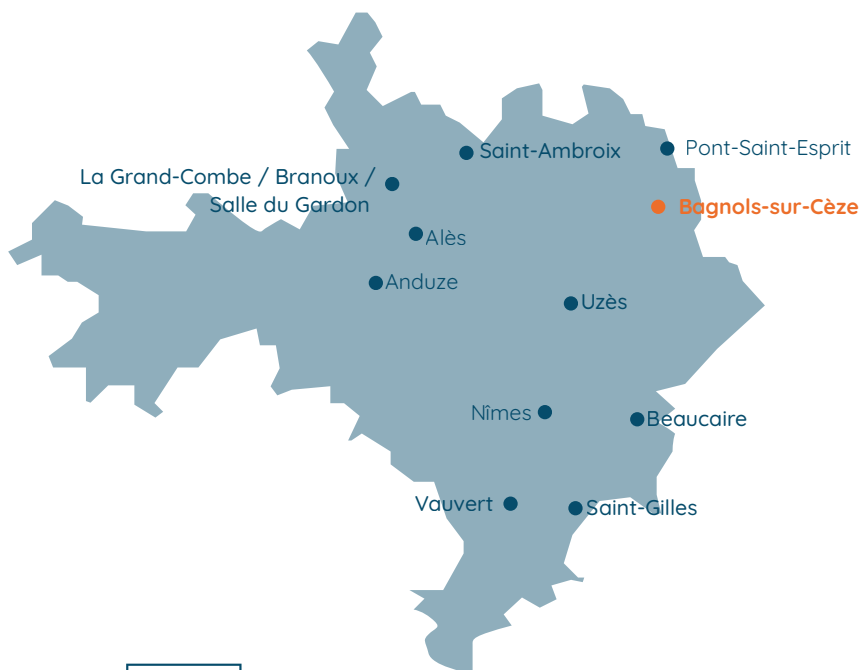
LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU GARD

CHIFFRES CLÉS [3]

17 quartiers prioritaires

77 683 habitants

10.3% de la population départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.1%
- Indice de jeunesse : 1.3
- Part des 75 ans et + : 8.3%
- Part des femmes : 52.7%
- Part des familles monoparentales : 31.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 31.7%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.7%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 12.8%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 14.6%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39.3%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 15.9%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 21.1%
- Part des logements vacants : 14%



EMPLOI

- Taux de chômage : 38.7%
- Taux d'emploi : 34.3%
- Taux d'emploi des femmes : 28.1%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 17.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 28.6%

Source

[3] Insee : **Données 2020**

LE QUARTIER PRIORITAIRE

UN QUARTIER PRIORITAIRE AU PÉRIMÈTRE ÉLARGI

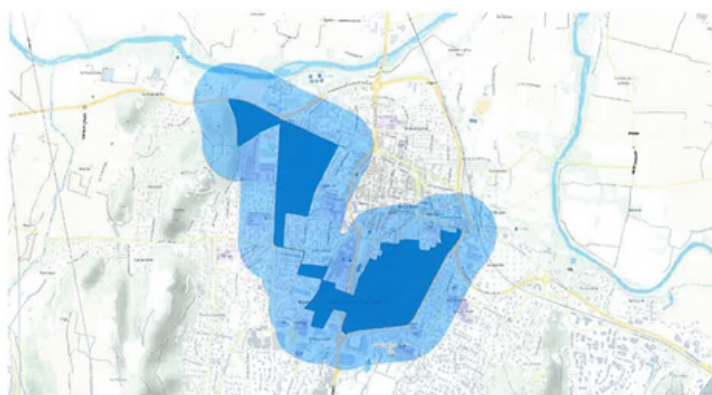


Le quartier Escaux Coronelle - Citadelle - Vigan Braquet est situé dans la 3ème ville du Gard et sur un territoire élargi qui constitue l'un des plus grands pôles économiques d'Occitanie (filrière nucléaire, industries, filière viticole de haute qualité). La ville est un pôle d'emploi majeur.

La ville est dotée d'un niveau élevé d'équipement et d'un important patrimoine bâti et naturel.

Le quartier prioritaire est pourvu d'une maison France services et d'un centre social. Les équipements sanitaires et sociaux sont en voie de consolidation, et d'un espace multiculturel dans le cadre du NPNRU. Le taux de logement social sur la commune est très élevé (84%) et le QPV en concentre la moitié. Malgré une forte densité de population, le QPV et le quartier vécu concentrent à eux seuls plus de la moitié des logements vacants, vacance pour grande partie due à l'ancienneté et la vétusté des logements.

Au 1er janvier 2024, le quartier Escaux Coronelle - Citadelle - Vigan Braquet a fait l'objet d'une révision de son périmètre : prolongé à l'ouest et au nord, sa population augmente de 860 habitants soit 24% de la population initiale (géographie prioritaire 2015). Les territoires du centre ancien de la commune sont identifiés comme vulnérables et/ou en situation potentielle de décrochage social. Ils feront donc l'objet d'une veille et pourront, sous certaines conditions et de manière ponctuelle, de bénéficier de certaines actions du contrat de ville.



Source : contrat de ville du Gard Rhodanien.



LE QUARTIER PRIORITAIRE

UN QPV DE TYPE “GRAND QUARTIER TRÈS PAUVRE ET PRÉCAIRE” [4]

Le QPV recense **4 396** habitants en QPV soit **24.3%** de sa population municipale. Une population très précaire au taux de chômage de 37.1%, un faible taux d'emploi notamment des jeunes,

Démographie

Part des moins de 25 ans : 35%
Part des 75 ans et + : 6.2%
Indice de jeunesse : 1.3
Part des femmes : 54.2%
Part des familles monoparentales : 29.2%

Emploi

Taux de chômage : 37.1%
Taux d'emploi : 36.4%
Taux d'emploi des femmes : 28.1%
Taux d'emploi des 15/24 ans : 15.5%
Taux d'emploi des seniors : 27.2%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 57%

Education

16/25 ans non scolarisés sans emploi : 37.5%
Taux de scolarisation des 15/24 ans : 54.6%
Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 9.2%

Logement

Part des emménagements à moins de 2 ans : 8.8%
Part des emménagements à 10 ans et + : 41.3%
Part des ménages propriétaire propriétaires : 6.4%
Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + : 18.1%
Part des logements vacants : 13.3%
Part des résidences principales sur-occupées : 6.1%

Source

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee

[Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie](#), n°7, juillet 2018

DISPOSITIFS LOCAUX

LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX

Nous présentons ici quelques cadres d'intervention et dispositifs localement déployés (politique de la ville et Droit commun) qui s'articulent avec l'action du contrat de ville.

Pour en découvrir davantage
Cliquez sur les passages soulignés

Education, culture

Programme de
Réussite Educative (PRE)

Accès aux droits

La maison numérique
(Maison France Services)

...

...

...

Habitat Cadre de vie / tranquillité publique

- NPNRU
- Action cœur de ville
- GUSP
- CLSPD

...

Santé

Contrat/conseil local
de santé (mentale)
(CLSM)
Atelier santé ville (ASV)



Accédez à
la carte interactive du SIG Ville



LE CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE

Le contrat de ville est porté par l'intercommunalité compétente en matière de politique de la ville dans sa définition, son orientation, son animation et sa coordination. Les maires des deux communes en politique de la ville, ici Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, se chargent de la mise en œuvre du contrat de ville et à la mise en œuvre des autres partenaires selon les modalités définies par le contrat de ville.

UNE PARTICIPATION DÉPLOYÉE SOUS PLUSIEURS FORMES

- Un conseil citoyen qui, depuis 2023 fait l'objet d'une démarche accompagnée de remobilisation de ses membres
- La mise en œuvre de diagnostics en marchant annuels qui sont complétés au cours de l'année par les médiateurs, adultes-relais et éducateurs présents sur le territoire.
- Des actions de médiation des associations partenaires du contrat de ville - Les associations et les centres sociaux organisent régulièrement des concertations avec les habitants auxquelles sont également conviés le conseil citoyen, les services ville, les élus, les partenaires du contrat de ville.
- Le fond de participation des habitants (FPH) avec lequel les habitants peuvent monter des projets et qui sont accompagnés par les associations. Le FPH soutient des initiatives d'habitants pour menées des actions collectives d'animation et de valorisation de leur quartier.

ORIENTATION DES ACTIONS MENÉES

Les actions soutenues dans le cadre du contrat de ville à Bagnols-sur-Cèze doivent répondre à plusieurs critères :

- Un ancrage local pour favoriser le contact avec le public
- Des actions qui rythment l'année pour créer de la régularité avec les habitants
- Des actions innovantes et attractives
- Des actions qui favorisent l'appropriation des équipements de droit commun par les habitants.

Les orientations stratégiques du contrat de ville prennent également en compte les orientations prioritaires de la ville de Bagnols-sur-Cèze :

- Cadre de vie - NPNRU signé en 2022, TFPB
- Education - Contrat / projet éducatif local, Programme de réussite éducative, CLAS
- Tranquillité publique - Nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (2023/2026).

Contacts

Sylvie GRANIER, cheffe de projet, ville de Bagnols : s.granier@bagnolssurceze.fr

Nicolas MALIGNON, chef de projet CA Gard Rhodanien : n.malignon@gardrhodanien.fr

Cécile ARROYAS, déléguée de préfet : cecile.arroyas@gard.gouv.fr



LE CONTRAT DE VILLE

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Conseil régional
Conseil départemental
communauté d'agglomération
du Gard Rhodanien
Commune de Bagnols-sur-Cèze

Etat

Préfecture du Gard
Ministère de la justice

Autres partenaires

ARS
Rectorat
CAF de l'Hérault
France travail
BPI France
Caisse de dépôts
CCI
Bailleurs (5)

LES GRANDES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE

Cohésion sociale

- 1/ Education et jeunesse
- 2/ Lutte contre l'isolement notamment des seniors
- 3/ Sport
- 4/ Culture
- 5/ Inclusion numérique



Amélioration du cadre de vie dans un contexte de transitions écologique et environnementale

- 1/ Des espaces partagés valorisant les espaces verts et des aménagements responsables du cadre de vie



Tranquillité publique et sécurité

- 1/Prévention des jeunes face à la délinquance
- 2/ Prévention et lutte contre les addictions
- 3/ Prévention et lutte contre les dangers routiers
- 4/Tranquillité dans l'espace public
- 5/ Prévention et lutte contre les violences intra-familiales
- 6/ VRL



Santé et emploi

Santé : articulation avec le contrat local de santé
Emploi : articulation avec le NPNRU notamment sensibilisation aux mobilités actives et métiers de l'aménagements urbains et espaces verts en lien avec les transitions.



quartiers203

CONTRAT DE VILLE DU
GARD RHODANEN 2019-2020



Consulter le [contrat engagements quartiers 2030](#) de Bagnols-sur-Cèze